

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS PROMOTIONNEL

1. **Organisateur**

Le présent jeu-concours est organisé par Éditions de Saxe, domicilié 3 chemin Torey, 69340 Francheville, désigné ci-après l'Organisateur.

2. **Lot**

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

3 Coffrets "Poupée de Lulu avec les fleurs au crochet et ses accessoires".

La remise du lot n'entraîne aucun frais pour le gagnant.

Le lot ne peut pas être échangé contre une somme d'argent ni contre un autre lot.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou détérioration du lot après sa remise au gagnant.

Le participant se voyant attribuer un lot a l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant, si applicable.

3. **Conditions de participation**

La participation au présent jeu-concours est ouverte à toute personne physique, majeure ou mineure avec autorisation parentale, résidant en France Métropolitaine, y compris la Corse.

Les membres du personnel de l'Organisateur, ainsi que toute personne ayant contribué directement à l'organisation du jeu, ne peuvent pas participer.

4. **Frais de participation**

Le présent jeu-concours est entièrement gratuit et sans obligation d'achat.

Toute connexion Internet nécessaire pour la participation demeure à la charge du participant.

5. **Modalités de participation**

La participation au jeu-concours est ouverte du 10 mars 2025 à 00h01 au 17 mars 2025 à 23h59 (heure française).

La participation est limitée à une seule participation par foyer (même nom de famille, même adresse).

Pour participer, le participant doit suivre les étapes suivantes :

- Se rendre sur la page du jeu via l'URL suivante :
<https://teamsaxe.edisaxe.com/zn/jeu-printemps2025>.
- Lancer la roue de la chance disponible sur l'interface du jeu.
- La roue s'arrête automatiquement sur une case qui détermine immédiatement le résultat.
- Si le participant remporte un lot, il est immédiatement informé à l'écran.

Toute participation incomplète, erronée ou frauduleuse entraînera la nullité de l'inscription.

6. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés automatiquement et de manière aléatoire grâce à l'outil de tirage au sort Spread.

Aucune intervention humaine ne pourra influencer le résultat.

Chaque gagnant sera informé instantanément à l'écran après le tirage.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats du jeu-concours seront publiés le 18 mars 2025 sur le site Internet de l'Organisateur.

Les gagnants seront contactés directement par l'Organisateur par e-mail ou téléphone (selon les informations fournies lors de leur inscription).

Si un gagnant ne répond pas sous sept jours calendaires après la première notification, son lot sera attribué à un autre participant tiré au sort.

8. Remise du lot

Les gagnants recevront leur lot par voie postale à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur inscription.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de délai de livraison, perte ou dégradation du lot par le transporteur.

Aucun envoi ne sera effectué en dehors de la France Métropolitaine.

9. Données personnelles et newsletter

Les données personnelles des participants sont collectées avec leur consentement pour :

- Gérer leur participation au jeu-concours.
- Procéder à la désignation des gagnants.
- Contacter les gagnants et leur envoyer le lot.
- Envoyer des newsletters et offres promotionnelles de l'Organisateur (si le participant a donné son accord).

Inscription à la newsletter :

En participant au jeu, le participant accepte que son adresse e-mail soit utilisée pour recevoir des informations et offres commerciales de l'Organisateur. Le participant peut se désinscrire à tout moment en cliquant sur le lien de désinscription présent dans chaque e-mail ou en envoyant une demande à l'adresse suivante : service-clients@edisaxe.com.

Les données seront conservées pendant trois mois après la fin du jeu et accessibles uniquement par le service marketing de l'Organisateur.

10. Responsabilité de l'Organisateur

L'Organisateur se réserve le droit de :

- Modifier, suspendre ou annuler le jeu en cas de force majeure.
- Vérifier l'identité des participants et exclure tout participant en cas de fraude avérée.
- Remplacer le lot par un lot de valeur équivalente si des circonstances exceptionnelles l'imposent.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de :

- Problème technique empêchant l'accès au jeu (bug, panne de serveur, etc.).
- Erreur dans les coordonnées fournies par un gagnant.
- Participation frauduleuse ou non conforme au présent règlement.

11. Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Toute contestation ou réclamation devra être adressée par écrit à l'Organisateur avant le 30 mars 2025.

Le règlement complet est disponible gratuitement sur demande à l'adresse suivante :
Éditions de Saxe - 3 chemin Torey, 69340 Francheville